

SEANCE DU 11 juillet 2022

Nombre de Membres :	
Afférents au Conseil :	15
En exercice :	15
Présents :	13
Votant(s) :	15
Absent(s) :	00
Pouvoir(s) :	02

A été élu secrétaire :
TEISSONNIER Fabrice

*L'an deux mille vingt deux le onze juillet à 19 heures 00 minutes.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le six juillet s'est réuni à la Salle de la
Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur CHAUVIN Christian,
Maire.*

Présents (13) : CHAUVIN Christian, CORROYER Véronique, DA MOTA Antonio, DELCOURT Sergine, MAILLET Hubert, RICBOURG Sabine, RICBOURG Anaïs, TEISSONNIER Fabrice, TEISSONNIER Nathalie

Représentés (02) : PEIX Ludmilla par CHAUVIN Christian, PINTADO Alexandre par CARTEY Charlene,

Absents (0) : /

1°) COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2022

Le compte rendu de la séance du 13 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) FRAIS D'ACTE NOTARIES ECHANGE TERRAIN FONDS GAILLARD PARCELLE C 321 AVEC LA PARCELLE C 227

Par délibération du 13 juin 2022, la Commune d'Haramont a approuvé l'échange de la Parcelle C321 au profit de la commune et la Parcelle C227 au profit de Mr MOUGET.

Il s'agit maintenant d'approuver le montant des frais d'acte notariés pour cet échange.

L'étude notariale de Mes Cécile DESMARET et Frédéric METGE nous a indiqué le montant des frais d'acte notariés s'élevant à environ 1500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTTE le paiement des frais d'acte notariés s'élevant à environ 1500,00 € pour cet échange.

3°) POINT SUR L'ECOLE

Le transfert de la classe de CP-CE à Largny-sur-Automne va s'effectuer pendant le mois de juillet afin que tout soit prêt pour la rentrée scolaire 2022/2023.

4) POINTS DIVERS

❖ Sign'Horizon

Les peintures vont être refaites à la sortie du village ainsi que la peinture ocre sur les 4 chemins.

❖ Poubelles

40 habitations sur Haramont n'ont pas fait les démarches pour le changement de poubelles.

❖ Assainissement

Il est encore temps de profiter de la subvention de l'Agence de l'Eau concernant l'assainissement. Un dossier est à remplir auprès de la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 19h50.

Le Maire,
Christian CHAUVIN

